

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
(AOI 2014 P 1059)**

La STEG se propose de lancer un Appel d'Offres International N° 2014 P 1059 pour :

ACQUISITION DE PIECES DE RECHANGE POUR POMPE ALIMENTAIRE ET POMPE DE CIRCULATION EAU DE MER ÉTAPE A DU CENTRE DE PRODUCTION DE SOUSSE.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de l'Appel d'Offres. Elles doivent être obligatoirement envoyées par voie postale ou par rapide poste ou déposées au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge) au plus tard le **Mardi 22 Juillet 2014 à 13H30** sous triples enveloppes cachetées à l'attention de :

**Monsieur le Président de la Commission des Marchés
STEG - 38, Rue Kémal Ataturk BP 190 - Tunis 1080**

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 2014 P 1059 : ACQUISITION DE PIECES DE RECHANGE POUR POMPE ALIMENTAIRE ET POMPE DE CIRCULATION EAU DE MER ÉTAPE A DU CENTRE DE PRODUCTION DE SOUSSE

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

Pour les soumissionnaires étrangers :

* Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire, ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire (originale ou certifiée conforme) doit être approuvé par les services consulaires et diplomatiques Tunisiens à l'étranger.

Pour les soumissionnaires locaux :

* Un certificat d'affiliation à la CNSS (copie certifiée conforme).

* Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou certifiée conforme).

* Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; le soumissionnaire qui est en état de redressement amiable est tenu de présenter une déclaration à cet effet.

Les soumissionnaires (locaux et étrangers) doivent également accompagner leurs offres:

* D'une déclaration sur l'honneur comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation (originale).

* D'un certificat d'appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essayés).

* D'une caution provisoire de soumission d'un montant forfaitaire de :

Lot 1 :

Poste 1 : 770 DT ; Poste 2 : 800 DT ; Poste 3 : 760 DT ; Poste 5 : 1860 DT

Lot 2 :

Poste 1 : 180 DT ; Poste 2 : 180 DT ; Poste 3 : 230 DT

NB: la STEG se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier de l'Appel d'offres.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué, à partir de la première date de publication du présent communiqué, et ce, auprès de la Direction Production et Transport de l'Électricité à l'adresse suivante :

STEG- DPTE / DEP. LOGISTIQUE

Sise à Rades Foret -2040 - Tunis - Tunisie

Tel : 216 71 433 977 Poste 2408 – Fax : 216 71 433066.

Le délai de validité des offres doit être de **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception de l'offre.

Les intéressés peuvent retirer le dossier de l'appel d'offres sur présentation d'une demande écrite et moyennant le versement d'un montant non remboursable de soixante dix Dinars (70 DT) en espèces ou par virement bancaire au compte courant bancaire STEG sur la A.T.B

▪ **C.C.B. (A.T.B) : 201104.0319/41.**

Le fax de l'ordre de virement fera foi pour l'envoi du dossier. Il y a lieu de rappeler le Numéro de l'appel d'offres dans votre virement.

NB : Ne peuvent participer à l'appel d'offres que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière retiré le cahier des charges.

La séance d'ouverture des plis technico-financiers est **publique** et elle aura lieu Au **Siège Social de la STEG** : « 38 rue Kamel Ataturk .Tunis .BÂT « G » 3^{ème} ETAGE (Salle de réunion SPCM) **le Mercredi 23 Juillet 2014 à partir de 09H30.**

Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identification.